



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Prangins, le 14 décembre 2021

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mardi 14 décembre 2021**

Sous la présidence de Mme Giovanna Bachmann, PRESIDENTE du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2021
4. Communications du Bureau du Conseil
5. **Dépôt de l'interpellation concernant la commission consultative des projets municipaux** de MM. Samir Abid et Léo Durnat
6. Communications de la Municipalité
7. Communications du délégué de l'ORPC (Protection civile)
8. Réponse de la Municipalité au Postulat de M. André Fischer du 18 mai 2021 sur la dénonciation du contrat liant la commune de Prangins au Service Technique Intercommunal (STI)
9. **Préavis 4/21** Taux d'activité et indemnités des Membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026
10. **Indemnités des Membres du Bureau pour la législature 2021-2026**
11. **Préavis 7/21** – Budget 2022
12. **Préavis 8/21** – Plafond d'endettement
13. Postulat Daniel Bujard – Prangins : « une véritable politique culturelle » - rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité
14. Annonce des préavis à venir
15. Propositions individuelles et divers
16. Contre-appel

La PRESIDENTE salue Mme la Syndique, les Conseillers municipaux, les Conseillers communaux, les personnes de la presse présentes ainsi que le public.

1/ Appel

Avec 42 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 41 voix, la PRESIDENTE ne participant pas au vote.

Membres excusés : MME Laurence Christen, Chantal Lauper, Marina Parashkevova, Liliane Gavillet, Clotilde Vulliemin, Fabienne Zingg, MM. Yvan Buccioli, Franck Eloi, Kaya Guner, Philippe Humm, Vanni Vogel

Membre absent : Mme Hayriye Catalkaya

2/ Adoption de l'ordre du jour

La PRESIDENTE ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

M. Rumley prend la parole au nom de l'Entente pranginoise et propose de modifier l'ordre du jour et d'amener les points 9, 10 11 et 12 directement après le point 4, soit après les communications du Bureau du Conseil, au vu de leur importance.

La parole n'est plus demandée.

Vote de la proposition de modification de l'ordre du jour de l'Entente pranginoise.

**L'ordre du jour tel que modifié est adopté
avec 38 oui, 2 non et 1 abstention**

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 2 novembre 2021

La discussion est ouverte.

M. Peter Dorenbos signale qu'à la page 71 au 4^e paragraphe, il y a lieu de lire « on ne perdra qu'un million » et non « on ne paiera qu'un million »

M. Sébastien Rumley tient à remercier la secrétaire du Conseil pour avoir produit un procès-verbal dont les pages sont en format texte et non scannées, ceci permet la recherche de mots clés et accélère la lecture.

A la page 64, à la fin du 3^e paragraphe, M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, souhaite, dans un souci de clarté pour les générations futures compléter la phrase « la grosse modification vient du fait de la réception des acomptes » par «des acomptes 2022 de péréquation et de cohésion sociale». La même remarque s'applique au paragraphe suivant à la phrase « pour rappel il s'écoule

18 mois entre la communication des acomptes et celle des décomptes 2022 de *péréquation et de cohésion sociale* »

En haut de la page 73, Mme Alice Durnat Levi, Municipale, souhaite que l'on rajoute le mot « notamment » dans la phrase « il reste *notamment* le dimanche »

La parole n'est plus demandée.

Vote.

Le procès-verbal tel que modifié est accepté à l'unanimité

La PRESIDENTE souhaite rappeler que l'ordre du jour est établi sur la base de l'article 62 du règlement du Conseil communal de Prangins, mais que les conseillers sont libres de proposer des modifications qui seront ensuite votées par le reste de l'assemblée.

4/ Communications du Bureau du Conseil

La PRESIDENTE remercie les membres du Bureau qui ont participé au complet aux dépouillements des votations du 26 novembre dernier, ainsi que M. Claude Perret pour son précieux soutien logistique.

La PRESIDENTE communique les résultats concernant la commune de Prangins :

- **Objet N°1** : l'initiative populaire « **Pour des soins infirmiers forts** » a été acceptée par 904 de oui contre 630 de non. Le taux de participation était de 68.49 %, supérieur à la moyenne nationale.

- **Objet N°2** : Initiative populaire « **Désignation des juges fédéraux par tirage au sort** », a été refusée par 1'206 de non contre 307 de oui. Le taux de participation était de 68.67 %.

- **Objet N°3**: « **Loi Covid** » a été acceptée par 1'088 de oui contre 453 de non
Le taux de participation était de 68.93 %

La PRESIDENTE rappelle à tous les membres du Conseil et de la Municipalité de toujours copier son email personnel giovannabachmann@hotmail.com, auquel elle a accès en permanence, lorsque le courriel est adressé en priorité à conseil@prangins.ch.

Concernant les commissions chargées d'étudier les préavis 6/21 - Règlement concernant l'usage du domaine public et le préavis 5/21 - Révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux – la PRESIDENTE informe que les deux préavis seront agendés à la séance de février, les rapporteurs ayant demandé une prolongation.

Le rapport du projet rédigé du Conseiller Yvan Buccioli a été remis au Bureau dans le délai. Il sera cependant également agendé à la séance de février en raison de l'agenda chargé de la dernière séance de l'année.

La PRESIDENTE termine les communications du bureau par la lecture de la lettre reçue de la part de M. Hans Rudolf Kappeler, Président de la Société de développement de Prangins. La lettre est jointe en annexe au procès-verbal.

5/ Préavis 4/21 Taux d'activité et indemnités des Membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026

La PRESIDENTE appelle M. Marc Pittet, Président de la Commission pour la lecture des conclusions du rapport.

Avant de lire les conclusions, M. Marc Pittet prie l'assemblée d'excuser la présence de 4 erreurs dans le rapport à savoir :

« Page 1: la référence au Préavis du budget 2021 est erronée. Il s'agit du Préavis 60/20 au lieu de 7/21.

Page 4: dans la conclusion, il faut lire "nous vous prions" au lieu de "la Municipalité vous demande".

Page 5: « les taux d'activité » sont à supprimer, comme le propose l'amendement en page 4.

Page 5: remplacer "syndic" par "syndique".

M. Marc Pittet lit les conclusions du rapport de la commission comme suit :

« Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis N°. 4/21 concernant les taux d'activité et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021 – 2026

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de fixer les indemnités annuelles fixes et uniques pour les membres de la Municipalité pour la durée de la législature 2021 – 2026, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026, comme suit :

Municipaux : CHF 81'000.-

Syndique : CHF 94'500.-

2. *que l'ensemble des indemnités/jetons de présence versé directement aux membres de l'Exécutif pour leur participation à des séances au sein d'instances extérieures dans lesquelles la Municipalité est représentée (associations intercommunales, sociétés anonymes, etc.) sera reversé dans la caisse communale.*
3. *de supprimer l'indemnité supplémentaire intitulée « timbres vacances » et « vacations ».*

M. Marc Pittet lit l'amendement que contient ce rapport et termine en précisant que comme expliqué dans le dernier paragraphe du rapport, l'amendement porte sur la suppression des pourcents du taux d'activité pour tous les membres de la Municipalité, qui ne figurent plus à côté des indemnités dans l'amendement.

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour de cet amendement.

M. François Krull soutient cet amendement qui va dans le sens d'une amélioration du préavis. En supprimant la notion de taux d'activité, cela donnera plus de flexibilité dans le futur, on pourrait envisager une augmentation de la Municipalité à 7 personnes ou un jeune municipal pourrait travailler à 40 % et un municipal senior prendre un plus grand taux d'activité.

La parole n'est plus demandée.

Vote.

**L'amendement N°1
est accepté avec 35 oui, 2 non et 4 abstentions**

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour du préavis.

M. Peter Dorenbos a une question concernant les jetons de présence qui seront reversés dans la caisse communale. Il s'interroge sur les responsabilités que les Municipaux prennent sur eux en participant à différents conseils sans être rémunérés à titre personnel pour les risques potentiels encourus. M. Marc Pittet répond que le seul conseil qui pourrait poser problème est celui de la SEIC. Renseignements pris, les membres de ce Conseil sont couverts par une assurance les protégeant personnellement en cas de conflits ou de problèmes. Il confirme que les Municipaux qui participent aux divers conseils ne courent en principe aucun risque.

Page 3, dernier paragraphe, M. Peter Dorenbos fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire de s'inscrire à une caisse de pension. Il pose donc la question de savoir pourquoi les Municipaux sont inscrits à une caisse de pension. M. Peter Dorenbos demande si cette question a été abordée par la commission. M. Marc Pittet, Président de la commission, répond que cette question doit être adressée à la commission de gestion. M. Hervé Durnat répond que cette question ne leur est pas parvenue avant ce soir. M. Blaise Cartier rétorque que cette question est à renvoyer à la commission des finances étant donné que la commission de gestion travaille sur l'exercice précédent.

Mme la Syndique prend la parole et explique que depuis 2009, les Municipaux participent au 2^{ème} pilier et la commune participe conjointement au même pourcentage qu'elle le fait auprès de la CIP pour les employés communaux et ceci parce que les Municipaux à Prangins, comme cela a été dit, ont une indemnité qui en général représente un 50 %.

La parole n'est plus demandée.

Vote.

**Le préavis 4/21 tel qu'amendé
est accepté avec 39 oui, 0 non et 2 abstentions**

Mme la Syndique souhaite exprimer un grand remerciement à la commission qui s'est réunie de nombreuses fois et qui a vraiment approfondi le sujet. C'est agréable de savoir que la Municipalité aura une rémunération nettement plus simple et qu'elle n'aura plus à noter les vacations et à les vérifier. Elle rassure également le Conseil que l'investissement de la Municipalité est important et qu'il va au-delà des pourcentages de taux d'activité indiqués dans le préavis.

6/ Indemnités des Membres du Bureau pour la législature 2021-2026

La PRESIDENTE projette le tableau des rémunérations des membres du Bureau et du Conseil pour les deux dernières législatures ainsi que la recommandation du Bureau pour la nouvelle législature (voir annexe au procès-verbal). La PRESIDENTE commente le tableau comme suit :

« Nous avons longuement débattu ce sujet au sein du Bureau et la réflexion pour notre proposition, unanime, est la suivante : les membres élus du Bureau et du Conseil font un travail de milice, un travail presque bénévole et ces indemnités ne sont pas censées être un salaire, mais plutôt un dédommagement, contrairement aux rôles de la Secrétaire et de l'Huissier qui font un travail et doivent être rémunérés correctement.

Nous avons pris connaissance que dans d'autres communes le salaire de la Secrétaire à l'heure va dans le sens de notre recommandation et que le travail ne fait qu'augmenter d'année en année, comme c'est aussi le cas pour le reste du Conseil.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur le fait que le salaire de notre Huissier, Monsieur Hugo Schupbach, que nous apprécions tous, n'a pas reçu de réajustement depuis 10 ans et si on ne le fait pas maintenant, il va passer 15 ans sans aucune augmentation de salaire.

Pour le reste des membres du Bureau, les jetons de présence des Conseillers et les heures de travail en commission, comme il s'agit de volontaires élus, nous avons décidé de recommander au Conseil de garder le statu quo »

La PRESIDENTE ouvre la discussion.

M. Jacques Auberson prend la parole. Il ne s'oppose pas à ces augmentations, il regrette juste que les arguments qui viennent d'être exposés n'ont pas accompagné le tableau qui a simplement été envoyé par courriel aux conseillers sans aucune explication.

La parole n'est plus demandée.

Vote.

Les recommandations du Bureau sur les indemnités du Bureau et du Conseil sont acceptées à l'unanimité.

7/ Préavis 7/21 – Budget 2022

Pour faciliter la procédure, la PRESIDENTE propose au Conseil de lire le budget par chapitre et de se référer aux différents amendements de la Municipalité et de la COFIN uniquement par leurs numéros sans en faire la lecture complète, les conseillers et le public étant en possession de ces documents. Il n'y a pas d'opposition.

La PRESIDENTE appelle M. Peter Dorenbos, Président de la COFIN, pour la lecture des conclusions du rapport.

M. Peter Dorenbos lit les conclusions du rapport.

« Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

*vu le préavis municipal No 7/21 relatif au budget communal 2022,
lu les amendements proposés par la Municipalité,
lu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
oui les conclusions de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

DECIDE

1. d'adopter le budget communal 2022 tel qu'amendé.

Avant de poursuivre, M. Peter Dorenbos souligne qu'une erreur s'est glissée en page 3 du rapport de la commission : à l'avant dernier paragraphe on parle du remplacement non pas de l'huissier municipal mais de l'archiviste.

La PRESIDENTE commence la lecture du Budget 2022.

CHAPITRE 1 - Administration générale

Point 10 – Autorités

100 – DEC Conseil communal

Amendement du Bureau du Conseil

Amendement au compte **n°100.3001** – Rétributions des autorités (indemnités fixes et uniques). Augmentation des indemnités d'une valeur annuelle de

CHF 3'000.- pour la Secrétaire et de CHF 500.- pour l'Huissier, ce qui porte le montant du compte n°100.3001 à CHF 27'200.-

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement du Bureau du Conseil
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipal n°1

Amendement au **compte n° 101.3030** : Municipalité - Assurances sociales, AVS/AI/APG/AC/RP, part employeur, montant augmenté de CHF 4'200.- pour le porter à CHF 38'400.-.

Avant le traitement de tous les amendements, Mme la Syndique souhaite faire une remarque préliminaire au nom de la Municipalité. La Municipalité a soumis 31 amendements, ayant reçu 140 questions élaborées par la COFIN mais aussi de conseillers qui ont travaillé sur le budget et qui selon la procédure, ont envoyé des questions à la COFIN. Lors des 3 séances en novembre, les membres de la Municipalité ont, de manière individuelle, rencontré la COFIN. Les amendements de la Municipalité font suite pour la plupart aux échanges fructueux et constructifs avec la COFIN au sein de laquelle les 3 partis politiques sont représentés. Ces amendements, s'ils sont acceptés, permettront de réduire les charges d'environ CHF 327'000.- et de faire ressortir un excédent de revenu de CHF 186'000.-. L'auto-financement s'en trouve également amélioré passant au-dessus du million. La Municipalité saisit l'occasion pour remercier la COFIN pour cette collaboration. Au final, ce travail collectif permettra, si les amendements sont acceptés, d'avoir un budget certes remanié, mais nettement plus précis. La Municipalité a par ailleurs accepté 7 des amendements qui sont proposés par la COFIN.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal N°1
est accepté à l'unanimité**

101 – DEC Municipalité

Amendement municipal n°2

Amendement au **compte n° 101.3040** : Municipalité - Caisse de pension, part employeur, montant augmenté de CHF 6'900.- pour le porter à CHF 58'900.-.

La discussion est ouverte. M. Peter Dorenbos rappelle qu'une acceptation de cet amendement signifie une participation à la caisse de pension des Municipaux, qui n'est pas obligatoire, aux frais du contribuable et cela pour toute législature.

Si le Conseil n'est pas d'accord, il faut que quelqu'un se lève et fasse un amendement à zéro.

La parole n'est plus demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°2
est accepté avec 38 oui, 0 non et 2 abstentions**

Intervention de M. André Fischer pour expliquer qu'un groupe de réflexion s'est constitué pour se répartir le travail et éviter les doublons. Ce groupe composé des conseillers de l'Entente pranginoise Christian Baumgartner, Claude Favre, Sébastien Rumley et André Fischer, a analysé 31 postes du budget et soumis ses questions et remarques à la COFIN.

Les réponses ont été reçues en 2 temps. Un premier retour à chaud et le 2^{ème} après les discussions avec la Municipalité. Le comité remercie la COFIN pour sa disponibilité. La majorité des réponses étaient claires et pertinentes.

Le groupe a comparé les dépenses réelles avec les montants budgétés. Au final, il propose 6 amendements.

Amendement n°1 du groupe de travail de l'Entente pranginoise

Amendement au compte n°101.3170 Frais de réceptions et de manifestations.

Un montant de CHF 30'000.- est proposé soit une diminution de CHF 10'000.- au compte n° 101.3170

M. André Fischer commente :

« Certes, en 2019 les dépenses étaient de CHF 44'000.-, mais en 2020, elles ne furent que de CHF 21'000.- environ. Au vu de la situation sanitaire toujours aussi compliquée, est-il bien raisonnable de prévoir un budget aussi étoffé ? »

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement n°1 du groupe de travail
est accepté avec 23 oui, 10 non et 8 abstentions**

Amendement n°2 du groupe de travail de l'Entente pranginoise

Amendement au compte n°101.3185 - Honoraires et frais d'expertises

Un montant de CHF 7'000.- est proposé, soit une diminution de CHF 3'000.- au compte n°101.3185

M. André Fischer commente :

« L'amendement propose une diminution de CHF 3'000.- par rapport au budget 2022 mais cela représente une augmentation de CHF 2'000.- par rapport au budget 2021, en adéquation avec les dépenses réelles de CHF 5'500.- en 2019 et en 2020. De manière générale, les frais de nature « 3185 - Honoraires et

prestations de services » augmentent de 19% entre 2021 et 2022. Comparée aux comptes de 2020, l'augmentation est de 28%, et de 33% par rapport aux comptes 2019.

La Municipalité dispose des nombreuses compétences des cadres et employés communaux. Est-il vraiment nécessaire à chaque fois de faire appel à des experts externes ? Le but de ces amendements est aussi de faire mieux correspondre le budget aux dépenses réelles. La municipalité peut toujours venir devant la COFIN et devant le Conseil pour annoncer un dépassement. »

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement n°2 du groupe de travail
est accepté avec 22 oui, 13 non et 3 abstentions**

Point 11 – Administration

110 – DEC Service Administration générale

Amendement municipal n°3

Amendement **au compte n° 110.4521** : - Service Administration générale - Prélèvement provision DISREN, ajout du revenu de CHF 15'000.- pour le prélèvement au Passif transitoire (cpte 9259.160) pour la participation DISREN (en lien avec le compte 110.3521).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal N°3
est accepté à l'unanimité**

La PRESIDENTE continue la lecture.

Point 14 – Service des intérêts généraux

140 – ADL Services Environnement

Amendement François Krull

Amendement **au compte n° 140.3658** – Subventions projets privés biodiversité/plantes exotiques envahissantes.

Diminution de CHF 10'000.- du compte 140.3658 pour le passer à CHF 0

M. François Krull commente :

« Initialement introduit en mai 2021 via une extension de la directive « Efficacité énergétique – Energies renouvelables » (EE-ER) incompatibles avec le règlement du fonds EE-ER, un soutien communal aux projets favorables à la biodiversité conduits par des propriétaires privés resurgit à travers cette position budgétaire de CHF 10'000, sans que les conditions d'attribution des fonds soient établies au travers d'un règlement communal ou d'une directive municipale, comme la COFIN le relève. Par rapport à l'extension de la directive EE-ER, la

lutte contre les plantes exotiques envahissantes a été ajoutée ; cette lutte ne devrait-elle pas être, comme la lutte contre « les mauvaises herbes », à la charge unique du propriétaire, plutôt que de gaspiller des fonds publics ?

De plus, on peut attendre de la Municipalité qu'elle définisse d'abord sans tarder, puis concentre son action en faveur de la biodiversité prioritairement sur le domaine public et, s'agissant du domaine privé, sur les modifications nécessaires du règlement des constructions.

Accepter cet amendement, ce n'est pas exprimer une indifférence à l'égard de la préservation de la biodiversité, mais bien au contraire indiquer à la Municipalité qu'elle doit proposer mieux que ça, en revenant devant le Conseil avec une proposition réfléchie et pérenne ».

La discussion est ouverte.

M. Nicolas Aeschmann est assez d'accord avec les arguments mais il souhaite que l'on donne à la Municipalité les moyens pour démarrer et explorer des pistes dans cette démarche.

M. François Krull souligne à nouveau que la Municipalité peut utiliser l'argent du budget pour des affaires communales, mais dès qu'il s'agit de redistribuer l'argent du contribuable à des privés, il faut qu'un règlement soit établi qui stipule clairement les conditions selon lesquelles cet argent sera attribué.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, annonce qu'une communication dans ce sens est sur le point d'être faite. Elle définira non seulement les règles mais aussi les types de subventions et les montants. Si le Conseil accepte cette ligne budgétaire, un tout ménage sera distribué à la population pranginoise au mois de janvier qui l'annoncera en même temps que la reprise du programme de subventions climat stoppé depuis la fin août 2021.

Le projet s'adressera dans un premier temps aux propriétaires de villas et dans un deuxième temps aux régies. M. François Krull demande une action plus large de la Municipalité, celle-ci se retrouve dans différents postes du budget. Mme Alice Durnat Levi concède que le montant de CHF 10'000.- est très modeste mais il s'agit de lancer une démarche qui est novatrice pour laquelle il y a encore peu d'exemples y compris dans des plus grandes communes, il y a peu de bonnes pratiques sur lesquelles s'appuyer. Néanmoins son service a fait un important travail de plusieurs semaines de récoltes d'information. Expérience faite, un tel fond met du temps à démarrer, il pourra être adapté au fur et à mesure et en cas de succès, une demande d'octroi de fonds supplémentaires pourrait encore être faite en 2022. Mme Alice Durnat Levi souhaite que le Conseil n'amende pas ce poste à la baisse et qu'elle donne son soutien à ce projet novateur.

Avant de se prononcer en faveur ou non de cet amendement, M. Jacques Auberson souhaite que la Municipalité donne d'ores et déjà quelques exemples concrets de subventions.

En attente du vote de ce poste, le cadre doit encore être finalisé, mais on peut déjà donner une fourchette de montant allant de CHF 100.- à maximum CHF 2'000.-. Les types de subventions concerneront les systèmes de récupération des eaux pluviales, le remplacement de haies par des haies de plantes

indigènes, l'arrachage de plantes exotiques envahissantes, la plantation de chênes, la plantation d'arbres fruitiers à haute tige, l'aménagement d'un étang ou d'un petit plan d'eau, la perméabilisation d'espaces imperméables, la pose de nichoirs et d'hôtels à insectes. En ce qui concerne les haies, la subvention couvre 30 % des frais d'arrachage et du prix d'achat des arbustes. Les coûts des travaux ne peuvent pas faire l'objet d'une subvention.

M. Jacques Auberson est satisfait de la réponse.

M. André Fischer soutiendra l'amendement de M. François Krull, cela le gêne qu'on subventionne des parties privées.

M. Blaise Cartier étant locataire votera « égoïstement » pour l'amendement de M. François Krull. Il souhaite que la Municipalité vienne avec un projet « consistant et intelligent » et il votera pour.

Arrivée de M. Daniel Bujard. Le nombre des votants passe à 42.

Mme Alice Durgnat Levi aimerait encore souligner que les actions de particuliers en faveur de la biodiversité sont à terme profitables pour toute la collectivité.

M. Peter Dorenbos soutient la Municipalité. Il rappelle à ce propos au Conseil qu'il y a plus de 15 ans, un conseiller s'était levé pour demander de porter au budget un montant de CHF 100'000.- pour financer des projets d'énergies renouvelables, ce que le Conseil avait accepté. Il n'y a pas lieu ici de discuter si le montant est trop haut ou trop modeste, mais plutôt de donner l'occasion à la Municipalité, comme par le passé, d'aller de l'avant avec un nouveau projet.

La parole n'est plus demandée.

Vote

**L'amendement François Krull
est refusé avec 31 non, 6 oui et 3 abstentions**

140 – ADL Service Environnement

L'Alternative pranginoise propose l'amendement suivant :

Amendement Alternative pranginoise n°1

Création d'une ligne pour un montant de CHF 70'000.-, alloué en faveur des projets privés énergie-climat.

M. Nicolas Aeschmann commente :

« Le montant prévu aux subventions climat pour 2022 a été diminué afin de compenser les montants distribués en 2021 au-delà des montants disponibles. Dès le mois de septembre, les Pranginois se sont vu refuser une subvention. Face aux problèmes climatiques qui nous menacent tous, il est important de continuer à accompagner les citoyens dans une transition écologique. »

La discussion est ouverte.

MM. Dorenbos, Auberson et Krull expliquent tour à tour que bien qu'il soit regrettable que ce fond soit moins alimenté en 2022 en raison d'une erreur de gestion en 2021, ils estiment que la liberté ne nous est pas donnée de faire rentrer de l'argent d'une autre source à savoir la caisse communale dans ce fonds. Le cadre de fonctionnement de ce fonds a été fixé par un règlement approuvé par le Conseil communal et ensuite par le Conseil d'Etat. Tout changement devrait faire l'objet d'une modification de ce règlement par le biais d'une motion.

M. Léo Durnat relève que si le fonds n'est pas réapprovisionné, il sera vite épuisé et qu'il sera difficile d'expliquer aux Pranginois qui font un effort au niveau climat et énergie que leur demande de subventions sera reportée en 2023.

M. Dorenbos souligne qu'en janvier la Municipalité va distribuer une communication aux Pranginois. Il faudra y mentionner qu'il n'y aura que CHF 135'000.- à disposition et qu'il y en aura à nouveau plus en 2023.

M. Léo Durnat comprend qu'il existe un règlement qui ne peut-être changé, mais il ne comprend pas pourquoi il ne serait pas possible de financer des subventions par le biais du ménage communal.

M. Olivier Binz souligne que les subventions sont payées sur présentation de factures. Il suffira ensuite d'attendre le paiement des subventions. Donc en aucun cas, le fait qu'il n'y ait plus d'argent dans le fonds devrait empêcher les gens d'entreprendre des travaux.

M. Sébastien Rumley croit savoir qu'il existe un délai à ne pas dépasser entre le dépôt de la demande et la présentation de la facture finale pour être remboursé, il demande confirmation à Mme Alice Durnat Lévi. Celle-ci n'a pas de réponse précise à donner. Elle confirme qu'il y a un délai et que dans certains cas des subventions pourraient être perdues, mais que les dossiers pourraient aussi être traités au cas par cas.

M. Claude Favre explique qu'on ne peut pas entreprendre de travaux sans l'accord préalable des autorités auprès desquelles on demande la subvention (communale, cantonale ou fédérale). Dans son cas, après avoir reçu l'accord de la commune, il a réalisé les travaux et a rapidement reçu la subvention qui lui avait été allouée.

M. Blaise Cartier est d'avis que les subventions devraient être un déclencheur d'actions plus larges en faveur de l'énergie et du climat que de subventionner des achats privés (Tesla, vélos électriques pour résidences secondaires etc.).

M. Sébastien Rumley a un problème de conscience et il soutiendra avec véhémence toute motion qui viendra changer le règlement d'approvisionnement de ce fonds, car selon lui « *il est difficile d'expliquer à un concitoyen que ceux qui sont arrivés en février ont été servis et que ceux qui sont arrivés plus tard dans l'année ne le sont pas.* »

M. François Krull pense en effet que ce fond n'est pas assez doté. Il y a du travail à faire pour avoir plus de ressources. M. François Krull voit deux possibilités : affecter un ou deux points d'impôt supplémentaires à l'alimentation de ce fond et l'autre possibilité c'est d'augmenter la taxe électrique, car on n'est pas au

plafond, il y a une marge de manœuvre pour l'augmenter, mais ce n'est pas de la compétence de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

Vote.

**L'amendement Alternative pranginoise n°1
est refusé avec 25 non, 10 oui et 3 abstentions**

Amendement COFIN N°1

Amendement au **compte n° 140.3111** – Achat de mobilier, de machines et d'équipement technique de bureau. Diminution de CHF 1'700.- du compte 140.3111 pour le porter à CHF 800.-

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement COFIN N°1
est accepté à l'unanimité**

Point 15 – Service culture et sociétés locales

150 – ID Service culture et sociétés locales

Amendement municipalité N°4

Amendement au **compte n° 150.3513** : Service Culture - Ecole de musique (FEM), montant augmenté de CHF 2'078.- pour le porter à CHF 39'378.-.

**L'amendement municipal N°4
est accepté à l'unanimité**

Amendement COFIN n°2

Amendement au **compte n°150.3655** – Aides pour la culture (événements culturels). Diminution de CHF 7'000.- du compte 150.3655 pour le porter à CHF 76'000.00.

Le montant demandé pour les événements culturels est à nouveau en augmentation. Un amendement de la COFIN visant à réduire ce poste avait été refusé l'année passée. Au Conseil de décider si une nouvelle augmentation de ce poste est souhaitable. En parcourant la liste des manifestations prévues, nous avons été étonnés d'y voir la sortie des aînés. Bien que nous sommes absolument d'accord de soutenir cet événement, cette dépense n'a rien à faire dans le compte de la culture

La discussion est ouverte.

La Municipalité confirme le bien fondé des deux amendements, COFIN et Alternative pranginoise et soutient les deux amendements.

La parole n'est plus demandée.

Vote

**L'amendement COFIN N°2
est accepté à l'unanimité**

Amendement n°2 de l' Alternative pranginoise

Amendement au compte n°150.3653 – Aides pour les loisirs, la culture et le sport. Budgéter un montant de CHF 43'000.- sur le compte 150.3653.

M. Nicolas Aeschimann commente :

« L'Alternative pranginoise propose d'augmenter le montant budgété à CHF 43'000.- (+CHF 7'000.-) ceci afin de compenser l'amendement n°2 de la COFIN. Un montant de CHF 7'000.- avait été prévu pour la sortie des aînés et placé à tort dans le compte 150.3655. »

La discussion est ouverte.

M. André Fischer rappelle que par le passé la sortie des aînés était intégralement financée par la SDP (société de développement) via les cotisations de soutien de ses membres. Ici même des personnes qui ne cotisent pas pourront bénéficier de la prestation. M. André Fischer trouve qu'il y a « ambiguïté » mais il n'a pas d'avis tranché sur l'amendement.

La parole n'est plus demandée.

Vote.

**L'amendement Alternative pranginoise N°2
est accepté avec 35 oui, 3 non et 4 abstentions**

La PRESIDENTE continue la lecture.

Point 18 – Transports publics

180 – JDW transports publics

Amendement COFIN n°3

Amendement **au compte 180.3111** - Borne de recharge pour véhicules électriques. Diminution de CHF 38'800.- du compte 180.3111 pour le mettre à 0.-

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

L'amendement COFIN°3

est accepté à l'unanimité

Les coûts des transports publics augmentant encore en 2022, M. Jacques Auberson demande s'il est possible d'obtenir en 2022 une statistique des personnes qui montent aux arrêts Abériaux et Clos de Sadex, sachant qu'il y a encore un arrêt en haut de chemin du Clos et un devant le Temple. Dans le souci d'augmenter l'efficacité de la ligne 805, on pourrait peut-être économiser quelques minutes en faveur des personnes qui prennent le bus vers la Tour d'Eau.

M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, confirme qu'il est possible d'obtenir des statistiques, les bus étant munis de capteurs qui mesurent le trafic de personnes. Il estime cependant qu'il faudrait étudier toute la ligne, pas seulement 3 arrêts. Il va aussi falloir attendre la fin des travaux et la prise de possession des appartements du Clos. M. Jacques Auberson trouve la remarque judicieuse, en effet il faudra attendre de voir si les habitants de ce quartier utiliseront les transports publics sachant qu'une seule place de parking par appartement est prévue. M. Jacques Auberson remercie d'avance pour une statistique sur tous les arrêts de la ligne 805, car il faudra aussi prendre en considération que certaines rues vont passer en zone 30 km, ce qui, potentiellement, peut causer des ralentissements.

M. Daniel Bujard demande ce qui justifie une pareille inflation des frais de transports. M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, explique que la Municipalité a changé le mode de comptabilisation. Par le passé, dans la ligne des charges, les subventions étaient déjà déduites. Dans la nouvelle version du budget, on a décidé de faire apparaître ce revenu, non comme une diminution de charges mais comme un revenu. Nous avons un contrat qui a été défini sur la base 2019. En 2019, les TPN calculent les coûts, en 2020 ils nous font l'offre et en 2021, on la paie. On n'a plus comme par le passé une compensation de la perte de la ligne ou de retour sur la ligne si elle est positive. Nous payons pour cette année un montant qui a été calculé en 2019, à une époque où les statistiques de trafic étaient encore bien différentes et les revenus également. Selon M. Jean de Wolff de Moorsel, la facture 2021 est très largement sous-estimée par rapport à la réalité des coûts que la ligne 805 occasionne pour la part pranginoise. En 2022, les TPN ont corrigé cela. Une bonne partie vient du fait que 2020 intégrait déjà les statistiques de trafic, largement en baisse en raison du COVID et également les coûts qui ont été calculés en augmentation pour faire face à un certain nombre de demandes de mise en conformité de la DGMR et autres institutions subventionneuses.

M. Daniel Bujard demande si on peut soit arriver à un équilibre, soit faire baisser les coûts. M. Jean de Wolff de Moorsel précise que les coûts pour 2022 ont déjà été fixés. Maintenant on travaille un peu sur 2023 et beaucoup plus 2024, c'est là qu'on pourra changer des choses. Tous les changements, comme ceux demandés dans le postulat de M. Sébastien Rumley, auxquels M. Daniel Bujard a à nouveau fait référence, ne pourront se faire avant 2024.

M. Sébastien Rumley attire l'attention du Conseil sur le point 180.3137- cartes journalières CFF qui affiche une perte de CHF 26'000.-. M. Sébastien Rumley n'a pas déposé d'amendement à ce sujet étant donné qu'apparemment après 2022 ces cartes n'existeront plus. Sur mille cartes vendues, la subvention est de CHF

26.- par carte et ne touche que 250 personnes. Selon lui, une subvention aux transports devrait pouvoir bénéficier à tout le monde.

M. François Krull abonde dans le sens de M. Sébastien Rumley. Il rappelle aussi que depuis 2017, on est passé de 3 à 4 cartes. Depuis cette année-là, le compte a été déficitaire même avant COVID. M. François Krull encourage la Municipalité à bien analyser la situation et éventuellement renoncer à cette 4^{ème} carte qui apparemment n'est pas nécessaire.

M. Peter Dorenbos informe le Conseil que pour 2022 le contrat pour 3 cartes est déjà passé mais pas pour la 4^{ème}. Si le Conseil ne souhaite pas cette 4^{ème} carte c'est le moment de passer un amendement. M. François Krull estime qu'il revient à la Municipalité de prendre cette décision.

M. Jean de Wolff de Moorsel prend en considération les remarques faites. Il informe également le Conseil que les CFF souhaitent arrêter les cartes journalières pour les remplacer par des billets dégriffés.

Amendement COFIN n°4

Amendement **au compte 180.3185**. Les études concernant les TPN sont dorénavant faites par eux-mêmes. Dès lors, la commune n'a plus besoin d'un si gros montant. Diminution de CHF 5'000.- du compte 180.3185 pour le porter à CHF 5'000.-

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote

**L'amendement COFIN n°4
est accepté à l'unanimité et 1 abstention**

Amendement COFIN n°5

Amendement **au compte n°180.4809** : inscription du montant de CHF 25'000.- Afin de réduire nos charges en utilisant les fonds de réserve existants, la COFIN propose d'utiliser le fonds de réserve dédié à la mobilité (9282.240) pour couvrir les frais liés aux deux comptes :180.3528 – Publibike et 180.3529 / 4358 – Mobility

La discussion est ouverte.

La Municipalité estime que le compte de réserve dédié à la mobilité ne devrait pas être épuisé pour cela.

M. Peter Dorenbos rappelle qu'il existe un fond de réserve de CHF 100'000.- pour la mobilité. En 2015, on est passé de CHF 500'000.- à CHF 100'000, CHF 400'000.- ayant été utilisés pour « éponger » des surcoûts des TPN. M. Peter Dorenbos juge nécessaire d'utiliser tous ces fonds de réserves « qui traînent depuis si longtemps qu'on ne sait même plus pourquoi ils ont été créés. Il maintient donc cet amendement.

La parole n'est plus demandée.

Vote.

**L'amendement COFIN n°5
est accepté avec 37 oui, 1 non et 1 abstention**

Point 19 – Service informatique

Amendement municipalité n°5

Amendement au **compte n°190.3111** : Service Informatique - Achat de mobilier, de machines et d'équipements de bureau, montant diminué de CHF 5'000.- pour l'établir à CHF 35'000.- pour l'achat de 16 postes de travail, 5 imprimantes, 5 firewalls et 21 écrans en remplacement du matériel repris par Infolog, soit 23 postes, 8 écrans et 6 imprimantes.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°5
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipalité n°6

Amendement au **compte n°190.3151** : Service informatique - Entretien du mobilier, des machines des équipements techniques de bureau, montant diminué de CHF 35'000.- pour l'établir à CHF 180'000.- afin de financer les charges de maintenance suivantes : Infolog Q1 2021 35K, services de sécurité, d'hébergement dans le cloud, de gestion des postes et des pannes, licences entreprise Microsoft 365 80K, divers services de Prime Technology 20K, divers autres fournisseurs pour 35K (Hilti, Ofisa, Tipee, CERFI, E-seances, Canon) et réserve 10K.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°6
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipalité n°7

Amendement au **compte n°190.3185** : Service Informatique - Honoraires et frais d'expertise, montant augmenté de CHF 40'000.- pour le porter à CHF 50'000.-, en lien avec le changement de fournisseur informatique pour l'analyse, la configuration, la migration et l'installation de 30 postes, 4 serveurs, 37 comptes utilisateurs, 11 imprimantes et 5 firewalls.

La discussion est ouverte.

M. Peter Dorenbos rappelle que ces montants sont nécessaires si on veut réussir à finaliser la remise en état du système informatique avant la date butoir du 31 mars 2022. M. Peter Dorenbos estime que d'autres coûts viendront s'ajouter. Il souhaite que si c'est le cas, la Municipalité soumettra un préavis détaillé avec

tous les changements qui ont été entrepris, afin de nous montrer que nous disposons maintenant d'un tout nouveau concept sur toute la commune.

La parole n'est plus demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°7
est accepté à l'unanimité**

La PRESIDENTE continue la lecture.

CHAPITRE 2 – Finances

Point 21 Impôts

210 JDW Impôts

M. François Krull rappelle qu'un groupe référendaire a déposé un référendum contre l'arrêté d'imposition, donc il serait stérile de déposer des amendements tant que le résultat de ce référendum ne sera pas connu. Le comité référendaire ou du moins une partie s'abstiendra donc de voter sur l'ensemble du budget précisément pour manifester son désaccord sur les chiffres de ce groupe 210.

CHAPITRE 3 – Domaine et bâtiments

300 ID Service Bâtiments

Amendement municipal n°8

Amendement au **compte n° 300.3111** : Service Bâtiments - Achat de mobilier, de machines d'équipement technique de bureau, montant diminué de CHF 4'000.- pour l'établir à CHF 1'000.-

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°8
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipal n°9

Amendement au **compte n° 300.3114** : Service Bâtiments - Achat de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien + vêtements, montant diminué de CHF 2000.-, pour l'établir à CHF 500.-.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°9
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipal n°10

Amendement au **compte n° 300.3185** : Service Bâtiments - Honoraires et frais d'expertises, montant diminué de CHF 1'500.- pour le réduire à CHF 0.- (car honoraires figurent aux comptes 350.3185, 352.3185 et 355.3185).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°10
est accepté à l'unanimité**

M. Sébastien Rumley demande de faire une pause. La PRESIDENTE accorde une pause de 10 minutes.

La PRESIDENTE continue la lecture.

Point 35 – Service bâtiments

350 ID Bâtiments locatifs

Amendement municipalité n°11

Amendement au **compte n° 350.3141** : Bâtiments locatifs - Entretien des bâtiments, erreur d'imputation, montant augmenté de CHF 4'000.- pour le porter à CHF 98'050.- (en lien avec le compte 350.3154 ci-après).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°11
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipalité n°12

Amendement au **compte n° 350.3154** : Bâtiments locatifs — Entretien des machines, du matériel d'exploitation et d'entretien, erreur d'imputation, montant diminué de CHF 4'000.- pour d'établir à CHF 16'700.-.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°12
est accepté à l'unanimité**

Amendement groupe de travail de l'Entente pranginoise n°3

Amendement au **compte n°350.3185** - Honoraires et frais d'expertises.
Un montant de CHF 10'000.- est proposé, soit une diminution de CHF 10'000.-

M. André Fischer commente :

« Ceci est en adéquation avec les dépenses passées, soit CHF 5'100.- en 2019 et CHF 5'600.- en 2020. Pour mémoire, nous avons étoffé le service des bâtiments par l'engagement d'un collaborateur supplémentaire. »

La parole n'est plus demandée.

Vote.

**L'amendement groupe de travail Entente pranginoise n°3
est accepté avec 31 oui, 5 non et 5 abstentions**

Amendement COFIN n° 6

Amendement au **compte n° 352.3114** – Achats de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien + vêtements. Diminution de CHF 6'700.- du compte 352.3114 pour le porter à CHF 14'000.-

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement COFIN n°6
est accepté à l'unanimité**

M. Jacques Auberson s'étonne qu'on ne demande pas à la Municipalité de s'exprimer sur les amendements du groupe de travail.

Mme la Syndique explique que n'ayant pas pu prendre connaissance de ces amendements avant la séance de ce soir, la Municipalité n'a pas de position commune à exprimer, d'autant plus que ces amendements portent sur les mêmes postes qui ont été analysés par la COFIN et que la COFIN, satisfaite des explications de la Municipalité, n'a pas revus à la baisse.

355 ID Bâtiments mixtes

Amendement municipalité n°13

Amendement au **compte n°355.3141** : Bâtiments mixtes — Entretien des bâtiments, le changement du pilier public a toujours été planifié dans le cadre du préavis de la valorisation de la Place du Village, en conséquence montant diminué de CHF 9'000.- pour l'établir à CHF 86'500.-.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°13
est accepté à l'unanimité**

La PRESIDENTE continue la lecture.

CHAPITRE 4 – *Urbanisme, travaux, environnement.*

Point 41 – *Service travaux publics, voirie, espaces verts*

Amendement municipalité n°14

Amendement au **compte n° 410.3185** : Service Travaux publics, voirie, espaces verts - Honoraires et frais d'expertises, montant diminué de CHF 13'550.- pour l'établir à CHF 0.- (cor honoraires figurent aux comptes 430.3185, 431.3185, 440.3185, 450.3185).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°14
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipalité n°15

Amendement au **compte n° 410.3901** : Service Travaux publics, voirie, espaces verts - Imputation interne de frais de personnel, montant diminué de CHF 48'300 pour l'établir à CHF 132'400.-, revu de façon à imputer les frais de personnel correctement sur les comptes de taxes affectées (canalisations).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°15
est accepté à l'unanimité**

La PRESIDENTE continue la lecture.

420 DEC Service Urbanisme

Amendement groupe de travail Entente pranginoise n°4

Amendement au **compte n°420.3185** - Honoraires et frais d'expertises.
Un montant de CHF 70'000.00 soit une diminution de 20'000.- est proposé.

M. André Fischer commente :

« *Ce montant correspond aux honoraires du STI. Il faut se souvenir que nous avons un urbaniste employé à mi-temps, budgété sous 420.3901 pour le montant de CHF 135'500.-*»

Mme La Syndique intervient pour corriger M. André Fischer, car cette ligne du budget n'est pas utilisée pour payer les honoraires du STI (service technique intercommunal). Elle est utilisée pour faire toute une série d'études telles que le plan lumière, une étude de mobilité pour améliorer la sécurité et l'agrément des déplacements piétonniers à travers le village, pour promouvoir la biodiversité etc Ces projets et d'autres, la Municipalité les a listés et soumis à la COFIN qui a validé la somme qui devrait être budgétée pour financer les honoraires de prestataires extérieurs pour des projets pilotés par l'Urbanisme.

M. André Fischer aimerait savoir dans quel compte se trouve la STI. M. Peter Dorenbos répond qu'il se trouve dans la police des constructions au 421, anciennement le 411. M. André Fischer retire son amendement et répondra donc au point suivant.

Amendement COFIN n°7

Amendement au **compte n° 420.3061** – Frais de transport. Diminution de CHF 900 du compte 420.3061 pour le porter à CHF 100.-

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement COFIN n°7
est accepté à l'unanimité**

La PRESIDENTE demande si M. André Fischer veut déposer un amendement.
M. André Fischer répond par la négative.

La PRESIDENTE continue la lecture.

POINT 43 – Routes

430 JMB Réseau routier

Amendement municipalité n°16

Amendement au **compte n° 430.3142** : Réseau routier- Entretien du réseau routier, montant diminué de CHF 25'000.- pour l'établir à CHF 135'000.-, car la construction de l'arrêt de bus des Mélézes fera l'objet d'un préavis municipal.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°16
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipalité n°17

Amendement au **compte n° 430.3312** : Réseau routier, le compte 430.3312 est créé et sera chargé du montant de l'amortissement de CHF 182'212.- sur 10 ans selon le préavis municipal n° 58/2020, soit de CHF 18'221.- pour 2022.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°17
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipalité n°18

Amendement au **compte n° 430.3313** : Réseau routier, augmentation de charges liées à l'amortissement de CHF 51'112.- en 2022 des travaux à la route de l'Étraz, préavis municipal n° 23/2018 de CHF 1'533'359.99 à amortir sur 30 ans.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°18
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipalité n°19

Amendement au **compte n° 430.3323** - Amortissement supplémentaire requalification Ch. Creux- du-Loup, préavis n° 43/2019, montant abaissé de CHF 7'713.- en lien avec la clôture du préavis, pour l'établir à CHF 348'787.-.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°19
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipalité n°20

Amendement au **compte n° 430.4802** : Réseau routier, prélèvement au Fonds Invest. Creux-du- Loup pour le diminuer de CHF 7'713.- en lien avec la clôture du préavis n° 43/2019 et l'établir à CHF 348'787.-

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°20
est accepté à l'unanimité**

La PRESIDENTE continue la lecture.

Point 45 – *Ordures ménagères et déchets (urbains)*

Amendement du groupe de travail de l'Entente pranginoise n°5.

Amendement au **compte n° 450.3185** - Honoraires et frais d'expertises.
Un montant de CHF 7'000.- est proposé soit une diminution de CHF 3'000.-

M. André Fischer commente :

« Ce montant laisse une marge de manœuvre en cas d'imprévus, sans oublier que nous sommes en partenariat avec Duillier. C'est donc un montant de CHF 14'000.- qui est disponible. En 2019 et 2020, aucune dépense. »

M. Léo Durgnat aimerait connaître l'avis de la COFIN sur cet amendement. M. Peter Dorenbos refusera personnellement, le montant au budget est un report du budget 2021 et que cela n'a rien à voir avec Dullier, car ce point ne se trouve pas dans la ligne intercommunale.

M. Walter Hediger soutiendra cet amendement. Il a additionné tous les montants pour frais d'honoraires du budget et il est arrivé à un montant de CHF 405'000.- Il juge ce montant excessif et il critique également le fait de recourir à des experts externes pour chaque étude entreprise. Il votera donc en faveur de tout amendement qui vise à réduire les frais d'honoraires.

M. Jeangros aimerait préciser que la COFIN a aussi additionné les lignes 3185 du budget. Il n'y a pas d'augmentation par rapport à 2021. M. Peter Dorenbos rappelle à nouveau que pour la plupart de ces frais honoraires, il s'agit de reports pour des frais qui n'ont pas pu être engagés en 2021.

La parole n'est plus demandée.

Vote.

**L'amendement groupe de travail Entente pranginoise n°5
est refusé avec 28 non et 12 oui, 2 abstentions**

Amendement Joanna Baird

Amendement au **compte n°452.3188** - Frais de transport et enlèvement déchets
Montant diminué de CHF 4000.- pour l'établir à une nouvelle ligne budgétaire
« Valorisation des ressources » ainsi qu'au compte **n°452.3189** - Elimination des
déchets. Montant diminué de CHF 8000.- pour l'établir à une nouvelle ligne
budgétaire « Valorisation des ressources »

Mme Joanna Baird demande la projection de deux diapositives explicatives (en
annexe du procès-verbal).

Mme Joanna Baird commente :

*« La création de la nouvelle ligne budgétaire "Valorisation des ressources" est
essentielle pour compléter la politique de gestion de déchets à Prangins et pour
permettre des économies dans les années à venir. Le montant de CHF 12 000.-,
permettrait de mettre en place des mesures de sensibilisation à la valorisation
des ressources. La création d'une vraie ressourcerie à la déchetterie
intercommunale est possible avec ce montant.*

*Les dépenses concernant le transport et l'élimination des déchets continuent à
augmenter (même en prenant en compte le montant par personne, pas le
montant total) - il est inadmissible de ne pas essayer de les optimiser.*

*La diminution proposée constitue environ 5% des montants budgétés. Selon le
rapport de gestion 2020, les citoyens de Prangins et de Duillier, déposent en
moyenne 315 kg de déchets (toutes catégories confondues) à la déchetterie.
Une réduction de 5% représente 15,5 kg par personne par année et 1,2 kg par
mois. Une opportunité pour sensibiliser les citoyens et encourager un effort
commun pour réduire la production des déchets, à la source. »*

M. Jacques Auberson aimerait avoir le point de vue du Municipal en charge. M.
Jean-Marc Bettems communique que la Municipalité travaille déjà à trouver des
solutions pour une meilleure gestion des déchets. Le projet est louable, mais de
son avis pas réalisable actuellement. En ce qui concerne le troc, qui permettait
déjà une revalorisation, il a dû être fermé au public pour des raisons sanitaires
liées à la pandémie.

Bien que convaincu et encourageant une telle démarche, M. Régis Bovy propose
que ce genre de projet soit plutôt proposé au Conseil sous forme de postulat ou
de motion plutôt que dans le cadre d'un budget qui a été mûrement réfléchi.

Mme Corinne Kappeler est en faveur de la proposition et même si le cadre et le
moment n'est pas opportun, elle suggère que le sujet soit débattu ici ce soir.

M. Daniel Bujard remarque que tout le monde parle d'écologie mais personne ne
veut rien faire. Cette idée le séduit, il y a urgence « faisons quelque chose ! ».

M. Blaise Cartier souligne que ce n'est pas à la commune de revaloriser les déchets résultant d'une surconsommation. Tout un chacun doit se sentir responsable des déchets qu'il crée et de les revaloriser lui-même.

M. François Krull est du même avis que M. Bovy et propose que la Municipalité approfondisse le sujet et revienne vers le Conseil avec des propositions.

Mme Joanna Baird informe le Conseil qu'un postulat est en préparation qui sera prochainement soumis au Conseil.

M. Jean-Marc Bettems est également soucieux d'une revalorisation des déchets, mais la situation étant ce qu'elle est, à savoir qu'il faut assurer le transport des déchets actuellement produits, une baisse du budget pourrait être préjudiciable.

M. Peter Dorenbos suggère de retirer les deux amendements et de proposer une nouvelle ligne au budget pour favoriser un projet à développer.

Amendement Sébastien Rumley

Création d'un nouveau compte au chapitre 452 intitulé « valorisation des ressources » doté d'un montant de CHF 12'000.-

M. Olivier Binz insiste que voter cet amendement va à l'encontre de la logique de la démarche qui vise en premier lieu à réduire les frais liés aux transports des déchets en les revalorisant.

La parole n'est plus demandée.

Vote.

**L'amendement Joanna Baird
est accepté avec 23 oui, 14 non et 5 abstentions**

Vote.

**L'amendement Sébastien Rumley
est accepté avec 22 oui, 9 non et 10 abstentions**

Les deux amendements ayant été acceptés, ils vont être opposés dans un nouveau vote. Les conseillers votent avec le carton orange pour l'amendement de Mme Joanna Baird et avec le carton bleu pour l'amendement de M. Sébastien Rumley.

L'amendement de M. Rumley a été accepté avec 21 oui.

461 JMB Collecteurs eaux usées et eaux claires

Amendement municipalité n°21

Amendement au **compte n° 461.3811** - Attribution aux financements spéciaux pour l'épuration des eaux (collecteurs), abaissée de CHF 48'300.-, pour l'établir à CHF 0.-, en lien avec l'amendement n° 15 ci-dessus et le compte 461.3901 ci-après.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°21
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipal n°22

Amendement au **compte n° 461.3901** : Collecteurs eaux usées et eaux claires, en lien avec le compte 410.3901, compte à « créer » et à charger de CHF 48'300.- pour les frais de personnel.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement municipal n°22
est accepté à l'unanimité avec 1 abstention**

La PRESIDENTE continue la lecture.

Point 47 – Cours d'eau, rives et ports

470 ADL Port des Abériaux

Amendement COFIN n°8

Amendement au **compte n°470.3154** – Entretien des machines, du matériel d'exploitation et d'entretien. Diminution de CHF 4'600.- du compte pour le porter à CHF 29'400.- Augmentation de CHF 4'600.- au compte n°350.3154

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote.

**L'amendement COFIN n°8
est accepté à l'unanimité**

La PRESIDENTE continue la lecture.

CHAPITRE 5 – Instructions publiques et cultes

La PRESIDENTE continue la lecture.

571 ADL Jeunesse (centre d'animation)

Amendement municipal n°23

Amendement au **compte n° 571.3011** : Jeunesse (Centre d'animation) — Traitement du personnel, montant diminué de moitié pour le porter à CHF 35'125.-, car un préavis sera établi pour pérenniser la dépense au 2^e semestre 2022.

La discussion est ouverte. M. Peter Dorenbos informe que les 5 amendements suivants visent chacun à réduire de moitié 5 comptes d'un même chapitre. Il propose de voter les 5 amendements en une seule fois.

Il n'y a pas d'opposition.

**L'amendement municipal n°23
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipalité n°24

Amendement au **compte n° 571.3012** : Jeunesse (Centre d'animation) — salaire du personnel occasionnel : montant diminué de moitié pour l'établir à CHF 13'050.- car un préavis sera établi pour pérenniser la dépense au 2^e semestre 2022, avec en corrélation une incidence sur les comptes suivants.

**L'amendement municipal n°24
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipalité n°25

Amendement au **compte n° 571.3030** : Jeunesse (Centre d'animation) Assurances sociales, AVS/AI/APG/AC/RP, part employeur, idem ci-dessus, montant diminué de moitié pour l'établir à CHF 4'100.-.

**L'amendement municipal n°25
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipalité n°26

Amendement au **compte n° 571.3040** : Jeunesse (Centre d'animation) - Caisse de pension, part employeur, idem ci-dessus, montant diminué de moitié pour l'établir à CHF 2'000.-.

**L'amendement municipal n°26
est accepté à l'unanimité**

Amendement municipalité n°27

Amendement au **compte n° 571.3114** : Jeunesse (Centre d'animation) — achat matériel et activités, idem ci-dessus, montant diminué de moitié pour l'établir à CHF 5'000.-.

**L'amendement municipal n°27
est accepté à l'unanimité**

M. André Fischer soutient le centre d'animation, mais il estime qu'il faut trouver un autre endroit que le Vieux Pressoir pour l'héberger. Il faut laisser ce bâtiment à la disposition de la population pranginoise. - M. André Fischer demande donc à la Municipalité de trouver une variante pour ce local des jeunes.

LA PRESIDENTE continue la lecture.

CHAPITRE 6 – Police

610 ID Service de police.

Amendement municipal n°28

Amendement au **compte n° 610.3521** : Service de Police - Police intercommunale, correctif d'une erreur dans le chiffre indiqué au budget, montant diminué de CHF 149'430.- pour l'établir à CHF 1'050'570.-.

La discussion est ouverte. M. Olivier Binz aimerait une explication. M. Igor Diakoff, Municipal, explique qu'étant absent pour cause de maladie, la Municipalité n'a pas disposé des bonnes informations.

La parole n'est plus demandée.

Vote

**L'amendement municipal n°28
est accepté à l'unanimité**

M. André Fischer souhaite intervenir :

« L'adhésion à la Police de Nyon en 2008 n'a jamais été soumise au Conseil communal par voie de préavis comme dans les autres communes. Le choix était entre la gendarmerie et Nyon. L'adhésion n'a jamais été décidée en Municipalité. Juste une ligne au budget, sans débat interne.

Le contrat de la police intercommunale a été validé par l'adoption du préavis 34/13. Le coût de fonctionnement est passé de CHF 812'176.- en 2015 à CHF 1'090'119.- en 2018. Soit une augmentation d'environ 34 %

A sa création, j'imaginai une police de proximité. J'ai déchanté depuis. Du temps du commissaire Mutter, les voitures de police affichaient ; « Police à votre service » et celle-ci pratiquait l'écoute. Le commandant qui lui a succédé était inatteignable. Nous avions deux agents aux heures ouvrables. On nous avait promis plus de présence, nuits et week-end. Au final, la prestation a diminué. Le poste est occupé 2 fois 1h et demie par semaine. En dehors de ces heures, rendez-vous à Nyon.

La police s'est équipée de voitures rapides haut de gamme pour les laisser immobiles pendant des jours. Comme vous pouvez le constater sur la place du village.

Si vous voulez déposer une plainte, on essaie plutôt de vous en dissuader.

Les amendes pleuvent à Nyon, même si la signalisation n'est pas conforme à la loi. Qui veut entamer une contestation pour CHF 40. Pas moi !

Je pense que le moment est venu de faire correspondre les coûts à la prestation.

Dans le but de faire bouger les lignes, sortir la police de sa zone de confort et entamer le dialogue, je dépose l'amendement suivant.

Cela donne jusqu'à fin septembre à la Municipalité pour venir avec une proposition. »

Amendement Fischer

Amendement au compte **n°610.3521** - Police intercommunale. Le compte est arrêté à la somme de CHF 790'000.- soit une diminution de CHF 260'000.- ou 25 %.

La discussion est ouverte.

M. Léo Durgnat est d'accord avec M. Fischer, il réclame aussi une étude approfondie sur les coûts de la Police.

M. Igor Diakoff, Municipal, intervient pour dire qu'il existe une convention qu'il faut respecter et qu'on ne peut pas unilatéralement en changer les conditions.

Plusieurs voix s'élèvent pour dire que bien que ce ne soit pas la meilleure méthode, elle apparaît comme la seule actuellement pour faire entendre le mécontentement face à des coûts en constante augmentation et des prestations continuellement à la baisse.

La parole n'est plus demandée.

Vote

**L'amendement André Fischer
est refusé par 26 non, 5 oui et 9 abstentions.**

M. Jacques Auberson propose que les 5 délégués de la PNR se réunissent pour défendre les points soulevés par M. André Fischer lors de la prochaine séance qui aura lieu le 9 février 2022.

La PRESIDENTE continue la lecture.

650 ID Défense contre l'incendie.

Sous amendement COFIN n°29

Sous-amendement au **compte n° 650.3522** – Participation à des charges d'autres communes (SDIS). Le montant du budget voté pour le SDIS va être amendé par la Municipalité. Malheureusement, le chiffre qu'elle propose n'a pas été pris dans la bonne colonne du budget 2022 du SDIS. Nous nous voyons donc obligés de déposer un sous- amendement à l'amendement Municipal : augmentation de CHF 540.- du compte 650.3522 pour le porter à CHF 172'040.-

**Le sous-amendement COFIN n°29 est accepté
avec 37 oui, 2 non, 1 abstention**

Amendement municipalité n°29

Amendement au **compte n° 650.3522** : Défense contre l'incendie - Participation à des charges d'autres communes (SDIS), correctif d'une erreur dans le chiffre indiqué au budget, montant diminué de CHF 16'373.- pour l'établir à CHF 155'127.-.

L'amendement municipal n°29 comme sous-amendé est accepté avec 38 oui et 0 non et 2 abstentions.

La PRESIDENTE continue la lecture.

CHAPITRE 7 – Sécurité sociale

710 ADL Service social communal et intercommunal

Amendement COFIN n°9

Amendement au **compte n°710.3114** – Achat de machines, matériel : Diminution de CHF 4'000.- du compte 710.3114 pour le porter à CHF16'500.-

Une formation pour l'utilisation du défibrillateur est à nouveau prévue pour la population, comme cela s'est déjà fait à plusieurs reprises depuis que des équipements supplémentaires ont été installés à des endroits stratégiques. Cependant la formation n'a pas à être comptabilisée comme achat de machine, mais plutôt comme honoraire sur le compte 710.3185 qui est déjà largement pourvu.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote

L'amendement COFIN n°9 est accepté à l'unanimité et 1 abstention

Amendement municipalité n°30

Amendement au **compte n° 710.3170** : Service social communal et intercommunal — Frais de réceptions et de manifestations, montant diminué de CHF 8'700.- pour l'établir à CHF 8'300.-.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote

L'amendement municipal n°30 est accepté à l'unanimité

Amendement municipalité n°31

Amendement au **compte n° 710.3525** : Service social communal et intercommunal — Participation à des charges de prévoyance sociales d'autres communes, montant diminué de CHF 57'800.- pour l'établir à CHF 21'800.- (erreur de saisie).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote

L'amendement municipal n°31 est accepté à l'unanimité

La discussion est ouverte autour du préavis

La discussion est close.

M. Peter Dorenbos demande si la Municipalité va déposer en 2022 le préavis sur la révision de la taxe de séjour, car il ne figure pas dans la liste en fin du budget. Mme la Syndique répond qu'il s'agit en effet d'un oubli. Elle profite d'informer le Conseil que cette liste va être régulièrement mise à jour et qu'elle sera disponible sur le site de la commune.

M. Jacques Auberson demande si lors de la correction du budget les amendements puissent être notifiés en gras afin d'en faciliter la lecture.

M. Peter Dorenbos demande dès que cela sera possible une mise à jour du tableau des charges produits par nature et par direction.

M. Sébastien Rumley tient à remercier la COFIN pour l'énorme travail qu'elle a accompli et pour sa disponibilité.

M. François Krull souhaite tout d'abord remercier la Municipalité pour le tableau des projets et les plans d'investissements en fin de budget. Il a une question en ce qui concerne l'urbanisme et aimerait savoir quelle est la différence entre le préavis sur la Révision du PGA et son règlement qui sera déposé en 2022 et le préavis PGA et son règlement – plan d'affectation communal qui sera déposé en 2024. Cela signifie donc que les travaux ne seront pas terminés avant 2027.

Mme la Syndique répond que le préavis qui va être déposé en 2022 concerne la demande pour un crédit d'étude. En effet, suite aux nouvelles directives du canton, le nouveau règlement doit concerner tout le territoire communal. Cette étude prendra environ 12 à 18 mois. L'étude terminée, un préavis de règlement final pourra être soumis au Conseil pour approbation et ensuite pour approbation par le canton.

M. Peter Dorenbos rappelle qu'il existe déjà un préavis, déposé en 2008, le 33/08 qui s'appelait déjà *révision du PGA*. Ce préavis va-t-il être clôturé ? La demande de crédit sera dans le prolongement de celui-ci ou dans le cadre d'un nouveau préavis ? Mme la Syndique rappelle qu'elle avait déjà communiqué deux fois sur le fait que le préavis 33/08 allait être clôturé et il est maintenant clôturé. Il restait un petit montant qui n'est pas suffisant au vu du remaniement complet qui doit être fait. L'ancien préavis ne correspondant plus aux nouvelles exigences, une nouvelle étude doit être faite et un nouveau crédit voté. M. Peter Dorenbos demande pourquoi dans ce cas les amortissements liés aux coûts de cet ancien préavis ne figurent pas au budget. Mme la Syndique admet qu'il s'agit d'une omission et que ces amortissements devront figurer au budget.

M. Jacques Auberson demande quand la Municipalité va déposer un nouveau préavis concernant la Place du Village.

Mme la Syndique répond que la Municipalité attend les résultats d'une étude de mobilité douce qui a notamment été initiée par une demande des habitants de la rue de Trembley et des Alpes. Cette étude devrait durer une année et certainement apporter de nouveaux éléments dont il faudra tenir compte lors du réaménagement de la place du village. C'est pour cette raison que le préavis a été retiré et non suspendu.

A 23H55, M. Blaise Cartier demande à voter la prolongation de la séance après minuit.

La PRESIDENTE explique que cela n'est pas possible tant que le budget n'a pas été voté.

La PRESIDENTE invite M. Peter Dorenbos, Président de la COFIN, à lire les conclusions du rapport.

M. Peter Dorenbos lit les conclusions du rapport de la commission

« Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 7/21 relatif au budget communal 2022,
lu les amendements proposés par la municipalité,
lu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
ouï les conclusions de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le budget communal 2022 tel qu'amendé. »

**Le préavis n°7/21, tel qu'amendé
est accepté avec 38 oui, 0 non et 4 abstentions**

M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, remercie la COFIN, mais également toutes les personnes qui se sont intéressées au budget et qui ont posés des questions.

A 23H56, la PRESIDENTE fait voter la poursuite de la séance après minuit.

La poursuite de la séance est acceptée avec 27 oui, 6 non et 6 abstentions.

8/ Préavis 8/21 – Plafond d'endettement

M. Peter Dorenbos invite Mme Isabelle Hering à venir présenter et défendre le rapport car elle en est le principal auteur.

En ouverture, Mme Isabelle Hering souligne 3 erreurs :

- Page 1, dans le préambule, deuxième paragraphe deuxième ligne, il faut lire l'endettement brut était de *CHF 32'189'033*

- Page 2 dans les graphiques endettement 2020, cette somme est à remplacer par CHF 32'189'033
- Page 4, dans les conclusions, 4^{ème} ligne, il faut lire à revoir ses projets *et/ou* le plafond d'endettement.

Mme Isabelle Hering lit les conclusions du rapport de la commission :

« Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 8/21 concernant le plafond d'endettement et le plafond de risques pour cautionnement

vu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet

ouï les conclusions de la commission des finances chargée d'étudier cet objet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- 1. d'adopter le préavis municipal No 8/21 concernant le plafond d'endettement et le plafond de risques pour cautionnement*
- 2. de fixer le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 à CHF 55'000'000.--,*
- 3. de fixer le plafond de risques pour cautionnement pour la législature 2021-2026 à CHF 10'000'000.-»*

La discussion est ouverte.

M. Daniel Bujard trouve que l'on donne à la Municipalité un blanc-seing pour emprunter une fois et demi le PIB de la commune. Il demande si on a pensé aux générations futures.

Mme Isabelle Hering rappelle que le Conseil communal reste seul décideur des crédits demandés pour les projets listés en page 88 à 90 du budget. Elle insiste aussi en disant qu'on ne vote pas ce soir un crédit de CHF 55'000'000.-, on vote la possibilité et si la majorité du Conseil est d'accord, de permettre à la Municipalité de se donner les moyens de réaliser ses ambitions qui sont aussi celles des différents partis politiques.

M. Jacques Auberson souligne qu'il est important de se soucier des générations futures mais il faut aussi penser à la génération actuelle qui « trinque et qui trinquera encore » et qui ne peut pas tout le temps « allonger le porte-monnaie ». Il est important de voter ce montant pour toute la législature, car s'il faut faire une nouvelle demande en cours de législature, la procédure sera longue et compliquée car il faudra repasser par la validation par le canton.

M. Jean de Wolff de Moorsel reprend les termes de Mme Isabelle Hering pour affirmer que le Conseil reste seul décideur des montants qui seront mis à disposition de la Municipalité pour la réalisation des projets prévus au cours de cette nouvelle législature.

La parole n'est plus demandée.

Mme Isabelle Hering relit les conclusions du rapport de commission :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

« *Le Conseil communal de Prangins*

vu le préavis municipal No 8/21 concernant le plafond d'endettement et le plafond de risques pour cautionnement

vu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet

ouï les conclusions de la commission des finances chargée d'étudier cet objet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- 1. d'adopter le préavis municipal No 8/21 concernant le plafond d'endettement et le plafond de risques pour cautionnement*
- 2. de fixer le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 à CHF 55'000'000.--,*
- 3. de fixer le plafond de risques pour cautionnement pour la législature 2021-2026 à CHF 10'000'000.--»*

Vote.

**Le préavis n°8/21
est accepté avec 33 oui et 9 abstentions**

- 9/** Dépôt de l'interpellation concernant la commission consultative des projets municipaux de MM. Samir Abid et Léo Durnat (voir annexe)

La PRESIDENTE donne la parole à M. Léo Durnat. Il explique que l'interpellation porte bien sur la nouvelle commission consultative sur les projets municipaux. M. Léo Durnat précise que cette interpellation n'a pas pour but de faire des reproches à la Municipalité, car la création de cette initiative est appréciée. Ils estiment que les bonnes idées qui doivent émerger de cette commission devraient pouvoir être diffusées et profiter entre-autre au Conseil. Même si le choix des membres de cette commission est réservé à la Municipalité, ils imaginent que ce serait aussi possible de faire évoluer à l'avenir les critères de sélection pour avoir un horizon plus large et plus général de pranginois et pranginoises.

Avant de passer au vote, la PRESIDENTE donne une information qui ne figure pas dans le règlement du Conseil communal mais dans celui du Canton de Vaud, à savoir que l'interpellation doit être approuvée par au moins 5 conseillers hormis les initiateurs de l'interpellation.

Vote.

L'interpellation est acceptée, elle sera envoyée à la Municipalité. Mme la Syndique informe qu'une réponse sera donnée par écrit à la prochaine séance.

- 10/ Communications de la Municipalité**

Mme la Syndique prend la parole.

Service Administration générale & relations extérieures

La Municipalité a établi son règlement pour la législature 2021-2026. Il figure sur le site de la commune.

La filiale postale de Prangins sera remplacée par un service à domicile vraisemblablement d'ici 2023. En juin, le Conseil a été informé qu'après avoir consulté à nouveau l'ensemble des commerçants de Prangins, aucun de ceux-ci ne souhaitait reprendre ce service. La nouvelle Municipalité en a décidé de même.

Mme la Syndique vient de signer l'avis de dépôt du référendum – Arrêté d'imposition pour l'année 2022. L'avis sera publié le 15 décembre au pilier public et un courrier sera envoyé au comité référendaire.

Service Urbanisme

La Municipalité a retiré le préavis 67/21 de valorisation de la Place du village, afin de le compléter avec les informations supplémentaires qui feront suite à l'étude de mobilité qui comprend le centre du village (Trembley/Alpes)

Inclusion du secteur du projet d'un futur plan d'affectation (PA) Bénex-Dessus sud/Grand Champ au sein de la révision du PGA et donc renonciation à ce PA parce qu'il sera intégré dans le cadre de la révision du PGA. Si les conseillers ont besoin de plus de précision, Mme la Syndique se tient à leur disposition.

Mme la Syndique passe la parole à Mme Alice Durgnat.

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

Le centre d'animation socio-culturel pour les 13-18 ans tire un bilan positif après deux mois d'ouverture. Mme Alice Durgnat Levi remercie de Conseil de lui avoir accordé sa confiance en acceptant le budget. Un rapport intermédiaire a été fait. Il sera envoyé aux conseillers par courrier électronique. Mme Alice Durgnat Levi revient sur la remarque de M. André Fischer et informe le Conseil que la Municipalité va étudier s'il y a d'autres options d'hébergement pour ce centre.

Pour la réouverture de son local au rez inférieur du collège de La Combe, l'Association des jeunes pranginois a invité le voisinage à des portes ouvertes le 24 novembre. Ce local qui est auto-géré et qui est réservé aux jeunes de plus de 18 ans avait été fermé pour différentes raisons (problèmes de fonctionnement, plaintes du voisinage). Entre-temps, il y a eu un recadrage et la Municipalité suit cette réouverture de très près.

Service Environnement

La Municipalité travaille sur une directive pour l'attribution de subventions en faveur de la biodiversité. Suite à la séance du conseil communal et à l'approbation du budget, une information sera donnée à la population au mois de janvier dans laquelle il sera précisé qu'avant de faire un achat ou des travaux, il faut se rendre sur le site de la commune pour être sûr de disposer des derniers formulaires et des dernières informations.

Suite à une demande de la Commune de Trélex de changer de triage afin de pouvoir rejoindre le Groupement de la Colline pour bénéficier des connexions et collaborations avec les communes de Givrins et de Genolier, l'Inspectorat des Forêts a proposé une nouvelle délimitation des triages forestiers du 12e arrondissement, qui implique, pour Prangins, un changement de triage, en passant du 122 au 124, et de ce fait un changement de garde-forestier : M. Daniel Kolly succède à M. Francois Mathey dès le 1^{er} janvier 2022.

o

M. Igor Diakoff prend la parole.

Service Culture et sociétés locales

Programme des manifestations culturelles organisées par la Municipalité pour 2022 : 8 événements culturels sont prévus en 2022. Dans un souci de faire une meilleure communication et de toucher un plus large public, la Municipalité a contacté une agence de communication Illyria. Sa créatrice, Mme Illyria Pfyffer a un très grand réseau de contacts.

Pour information, la roulotte du FC Prangins qui était parquée aux Abériaux a été retirée (cf. question posée par M. Régis Bovy en date du 2 novembre).

Sécurité

Prérogatives des patrouilleurs aux alentours de l'école et insécurité routière à la rue de la Gare (cf. remarque de Mme Corinne Kappeler en date du 2 novembre). M. Igor Diakoff a contacté la PNR qui a donné les coordonnées du TCS (Touring Club Suisse). Ils ont des spécialistes qui font des audits de sorties d'école et des problèmes de circulation aux abords des écoles. La Municipalité va demander un tel audit et en tirer les conséquences qui conviennent en coordination avec la PNR.

PNR lance un appel à la vigilance concernant les incivilités sur la commune de Prangins. Elle communique les numéros suivants 022 799 17 17 (Nyon) ou le 117 (Lausanne) pour communiquer tout fait ou comportement suspect.

M. Jean de Wolff de Moorsel prend la parole.

Service Ressources humaines

A la suite de la démission de la secrétaire municipale adjointe et un départ à la retraite anticipée, engagement en CDI de la collaboratrice en CDD à plein temps et d'un secrétaire municipal adjoint au service administration générale & relations extérieures qui s'occupe également des ressources humaines.

Service bâtiments : engagement d'une collaboratrice à 50 %, Mme Cazal, notamment pour la gestion des locations de salles.

Service urbanisme : engagement d'une personne à 50 %, Mme Buisson, afin de revenir à une équipe complète comme en 2020 :

Suite à une résiliation de contrat de travail au service technique, engagement à venir d'un responsable du service Bâtiments à plein temps

Service des finances

Informations sur des dépassements projetés au budget 2021

- Vandalisme. A la suite de différents actes de vandalisme, ce compte doté de CHF 13'000.- montre un dépassement de 20'190.- à ce jour.
- Au compte 430.3143 doté de 23'000.-, on a à ce stade un dépassement de CHF 6'547.- pour l'achat de 60 barrières Vauban pour un montant total de CHF 7'797.-
- Au compte 712.3526 participation de charges de prévoyance on a un dépassement de CHF 8'042.-

Informatique

Le résultat de l'audit du parc informatique a été reçu le 30 novembre 2021. Il manque encore celui des logiciels. La planification de la transition vers le nouvel outil informatique peut commencer.

M. Jean-Marc Bettems prend la parole.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

Route de l'Etraz : le montant total des subventions reçues dans le cadre des travaux destinés à réduire les impacts sonores et à l'entretien des routes s'élève à CHF 470'228.-. Cela permet de clore le préavis et de commencer l'amortissement.

Déchetterie en Messerin - Modification de la directive de façon à améliorer les procédures de dénonciations et la perception d'amendes en cas de non-respect de la réglementation.

Réponse concernant la piste cyclable régulièrement inondée et lien avec les systèmes d'évacuation des eaux claires, M. Jean-Marc Bettems lit le rapport de M. Eric ZAHND - Responsable de service :

« Nous en avons parlé avec le bureau d'ingénieur de ces gouilles. Le problème vient du fait que la chaussée, à cet endroit, est parfaitement plate. Que ce soit longitudinalement ou latéralement. Nous avons refait la couche de roulement sans refaire la chaussée. Idéalement, nous aurions dû reprendre le coffre de la route pour amener de la pente mais ceci sortait des travaux planifiés. Si nous avions eu, ne serait-ce qu'1 à 2 cm, l'eau s'écoulerait par gravité dans les grilles. De plus, lors de la pose du revêtement, la machine « contourne » les grilles d'évacuation des eaux claires. Ceci amène moins de pression sur le revêtement à cet endroit, donc, 1 à 2 mm. de plus au niveau de la grille. Cela ne pardonne pas lorsque les niveaux sont plats. Cette problématique ne peut se voir que lorsque le revêtement est posé vu que l'on parle de 1 à 2 cm.

Nous avons fait des tests sur une autre grille qui présentait le même problème, en direction de la tour d'eau, d' « écraser » le revêtement juste à côté de la bordure. Les résultats sont mitigés car les rigoles ainsi créées se bouchent rapidement et cela engendre une dégradation du revêtement.

Pour le cas spécifique indiqué par M. Pittet, le point bas de la gouille se trouve relativement loin d'une grille, la technique d'écrasement du revêtement a été écarté car cela agit sur une trop longue longueur.

A ce jour, pour amener une solution vraiment efficace, il faudrait trouver le point bas de cette gouille, créer une grille d'évacuation, reprendre ponctuellement le revêtement et poser un collecteur d'eaux claires en direction d'un exutoire. A cet endroit, nous sommes en limite avec une parcelle privée de Changins, donc accord à demander. C'est faisable mais cela ne sera pas sans conséquence financière ».

A 0H40, M. Christian Baumgartner demande le renvoi des points restants à la séance de février.

Le report est voté et accepté avec 37 oui, 5 non et 0 abstention.

11/ Contre-appel

La présence est de 43 membres. La séance est levée à 0H40

La PRESIDENTE



Giovanna Bachmann



La Secrétaire



Dominique Rogers

Annexes mentionnées

:-



Conseil Communal de Prangins
A l'attention de Madame la Présidente
Giovanna Bachmann
La Place
1197 Prangins

Prangins, le 1^{er} décembre 2021

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Ce n'est certainement pas courant qu'une société s'adresse au Conseil Communal, mais après notre intervention par lettre du 14 mai 2021, qui a trouvé un écho favorable auprès de trois Conseillers, nous venons à nouveau vers vous.

A travers trois dossiers que nous décrivons ci-après, nous désirons vous faire part comment l'ancienne Municipalité a considéré et comment la Municipalité actuelle considère les dossiers d'une société de plus de 100 ans, qui a toujours œuvré au niveau sociétale, socioculturelle et au développement général pour le bien de notre Commune.

1) Dossier KAVI :

Suite à la reprise de la gestion de la plage dès le 1^{er} janvier 2021 par la Commune, nous avons mené déjà en 2018, une réflexion globale concernant notre société d'une part et les sociétés locales en général d'autre part. Nous avons organisé en septembre de la même année, un forum avec toutes les sociétés locales et avons résumé tous les échanges dans le dossier « KAVI », proposant une nouvelle organisation des activités culturelles et sociétales à Prangins. Ce dossier de 4 pages comprend un descriptif des tâches et compétences des principaux acteurs et un organigramme concernant les flux financiers (budget, subsides et logistiques). Ce dossier a été présenté et argumenté en janvier 2019 à Monsieur Igor Diakoff, responsable des sociétés locales, en demandant une réponse de la Municipalité. Malgré quelques rappels, nous sommes avec grand regret, toujours sans nouvelle de la part de la Municipalité.

Dans un échange de courrier avec la Municipalité, cette dernière a répondu dans sa lettre du 16 novembre 2020 : « ... Concernant le concept « KAVI » relatif à l'organisation d'activités culturelles et sociétales à Prangins, qui a été présenté en Municipalité le 20 avril 2020, nous reviendrons vers vous ultérieurement... ».

Mais à ce jour, nous sommes toujours sans réponse de la Municipalité.

Conclusion : La Municipalité, a-t-elle la volonté de trouver une organisation et une structure des sociétés locales optimales, une vraie politique sociétale et culturelle et un financement en adéquation ?

La Municipalité, a-t-elle la volonté de soutenir la SdP, afin qu'elle puisse continuer ses activités ?

■
■
■

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
nos meilleures et respectueuses salutations.

Société de développement de Prangins

Nelly Guilloud
Secrétaire



Hans Rudolph Kappeler
Président



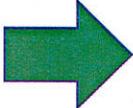
Copie à : Municipalité de Prangins

Infos à : Nos membres lors de notre prochaine assemblée générale.

Salaires Bureau / Conseil			Proposition du Bureau
	<i>2011-2016</i>	<i>2016-2021</i>	<i>2021-2026</i>
Président	5'000.- moins déductions AVS	6'000.- Moins déductions AVS	6'000.- Moins déductions AVS
Vice-Président	1'000.-	1'000.-	1'000.-
Secrétaire	9'500.- moins déductions AVS	12'000.- Moins déductions AVS	15'000.- Moins déductions AVS
Scrutateur	600.-	600.-	600.-
Scrutateur suppléant	500.-	500.-	500.-
Huissier	2'500.- moins déductions AVS	2'500.- Moins déductions AVS	3'000.- Moins déductions AVS
Jetons de présence	20.-/séance	20.-/séance	20.-/séance
Commissions	45.-/heure	45.-/heure	45.-/heure

Proposition d'amendement

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE		Budget 2022	amendement	montant amendé
452.3188	Frais de transport et enlev. des déchets	73 000	-4 000	69 000
452.3189	Elimination des déchets	156 000	-8 000	148 000
NOUVELLE LIGNE	Valorisation des ressources		12 000	12 000



Valorisation des ressources :

- Espace RESSOURCERIE à la déchetterie à créer: les objets fonctionnels (meuble, jouets, déco, etc.) ne sont pas éliminés mais remis à disposition des usagers.
- Encourager la REUTILISATION , le REEMPLOI
- Moins de déchets → Moins de charges.

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE		Budget 2022	Amendement	montant amendé
452.3188	Frais de transport et enlev. des déchets	73 000	-4 000	69 000
452.3189	Elimination des déchets	156 000	-8 000	148 000
NOUVELLE LIGNE	Valorisation des ressources		12 000	12 000



AVANT



CHF 229 000.- Transport, enlev. + Elimination des déchets

APRES



CHF 217 000.- transport, enlev. + Elimination des déchets
 CHF 12 000.- Valorisation des ressources : **espace RESSOURCERIE** à la déchetterie: les objets fonctionnels ne sont pas éliminés mais mis à disposition des usagers

À l'attention de la Municipalité de Prangins

En vertu de l'article 67 du Conseil Communal, nous soussignés vous adressons l'interpellation suivante :

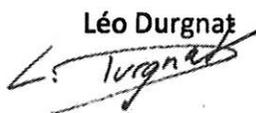
La démocratie est un concept sur toutes les lèvres lorsqu'il s'agit de défendre nos sociétés occidentales. Dérivé des mots grecs *dem* **le peuple** et *kratos* **le pouvoir**, la démocratie est encore un mirage dans bon nombre de pays du monde. Chez nous aussi, occidentaux, elle se doit d'être une priorité pour nous toutes et tous, notamment parce qu'elle subit des attaques variées et fréquentes, non-exhaustivement par la corruption, les aspirations autoritaires de certains dirigeants, le complotisme, le terrorisme, etc.

Nous soussignés sommes d'avis que chaque organe, aussi petit soit-il, peut contribuer à maintenir et même faire évoluer la démocratie. C'est en particulier vrai pour une commune comme Prangins. Dans cet état d'esprit, nous avons appris la création d'une **commission consultative de la Municipalité** composée de pranginoises et pranginois **hors-conseil**. (Cf. PV séance du 15 septembre, page 7)

Selon nous, toute initiative permettant à la population de s'intéresser et de s'investir dans la prise de décision est bonne à prendre, c'est pourquoi nous remercions la Municipalité pour la création de ladite commission et aimerions vous poser les questions suivantes quant à son évolution :

1. Voulez-vous pérenniser ce concept ?
2. Sur quels thèmes travaille précisément cette commission ?
3. Vous avez indiqué avoir sélectionné les membres notamment selon leurs compétences mais également souvent selon leur expérience passée au sein du Conseil. Envisageriez-vous de faire évoluer les critères de sélection afin de représenter au mieux la population pranginoise en termes d'âge, de profession, de revenus, etc... ?
4. Serait-il possible pour nous, conseillers communaux, d'obtenir un rapport des commissionnaires afin de pouvoir user de notre droit d'initiative en cas d'idée intéressante ?

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Léo Durgnat


Samir Abid
